



Maison communale
114, Rue Martin Sandron
5680 - Doische

AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Conformément à l'article L1133-1 du Code précité ;

Vu le règlement communal adopté en séance du Conseil communal en date du 17 octobre 2019 ayant pour sujet

**Règlement-taxe relatif aux centimes additionnelles
au précompte immobilier (2.600 centimes additionnelles)**

Porte à la connaissance de la population que

- Le règlement communal précité peut être consulté au

Service du Directeur général, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische

- Le Règlement précité entrera en vigueur et deviendra obligatoire le jour de sa publication.

Doische, le 26 novembre 2019

Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez

